

Assemblée constituante

Commission 4
Organisation territoriale et relations extérieures
Séance No. 58 - mardi 19 octobre 2010
Rue Henri-Fazy N°2, 3ème étage
De 16h00 à 18h45

Présidence : M. LADOR Yves, Associations de Genève

Présents : M. BARANZINI Roberto, socialiste pluraliste
Mme BEZAGUET Janine, AVIVO
M. CHEVROLET Michel, G[e]'avance
Mme CONTAT HICKEL Marguerite, Les Verts et Associatifs
M. EXTERMANN Laurent, socialiste pluraliste
M. FERRIER Franck, MCG
M. FÖLLMI Marco, PDC
Mme KASSER Louise, Les Verts et Associatifs (remplace Mme Bachmann Carine)
Mme KUFFER-GALLAND Catherine, Libéraux & Indépendants (jusqu'à 18h)
M. LORETAN Raymond, PDC
Mme LUSCHER Béatrice, Libéraux & Indépendants
M. MAURICE Antoine, Radical-Ouverture
M. MULLER Ludwig, UDC
M. ROCHAT Jean-François, AVIVO
Mme ROY Céline, Libéraux & Indépendants

Excusés : Mme BACHMANN Carine, Les Verts et Associatifs (remplacée par Mme KASSER Louise)
M. DUCOMMUN Michel, Solidarités

Procès-verbal : Mme BOVY Sophie

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Adoption du PV 57 de la séance du 12 octobre 2010.
3. Informations de la présidence de la commission et de la Coprésidence de l'Assemblée.
4. Discussion sur les objectifs des regroupements en districts.
5. Discussion sur l'élaboration des thèses à proposer au suffrage de la plénière.
6. Décision sur la suite à donner.
7. Divers

Le président ouvre la séance à 16h05 et souhaite la bienvenue aux participant-e-s.

1. Approbation de l'ordre du jour

- L'ordre du jour est approuvé.

2. Adoption du PV 57 de la séance du 12 octobre 2010.

- Le PV 57 amendé est adopté à l'unanimité (2 abstentions).

3. Informations de la présidence de la commission et de la Coprésidence de l'Assemblée

Mme CONTAT HICKEL annonce que la plénière tiendra deux longues séances les 16 et 25 novembre de 8h30 à 23h. La séance du 25 novembre sera entièrement consacrée à la commission 4.

Le président communique les informations suivantes :

- Il a envoyé un message personnel à M. Mermoud, président de l'ACG, pour demander à le rencontrer.
- Il va envoyer à tous les commissaires une version électronique du rapport sur la Genève internationale, commandé par la Chambre de commerce et de l'industrie de Genève et financé par la Banque cantonale genevoise. Ce rapport vient d'être publié et il montre des convergences avec le rapport de la commission 4.
- Concernant toujours la Genève internationale, le président informe qu'il a été confronté sur World Radio Switzerland à Olivier Coutau. Il est également en contact avec l'Etat, qui prévoit des projets pour la relance de la Genève internationale.
- Des débats sur la région sont repartis du côté français sur la question du financement.

Le président fait remarquer que les thématiques de la commission restent au cœur de l'actualité. Il trouve que cela vaut la peine de brandir le fait que sur un certain nombre de domaines, la Constituante a marqué des avancées.

M. FÖLLMI a participé à la présentation de la Chambre de commerce. Il a été clairement montré que Berne prévoit de s'engager très fortement pour la Genève internationale dans les prochaines années et ce avec l'aide du canton de Genève.

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, le président rappelle aux commissaires de toujours garder en tête la question de la consultation.

3. Discussion sur les objectifs des regroupements en districts, et

4. Discussion sur l'élaboration des thèses à proposer au suffrage de la plénière.

Le président ouvre un tour de table sur les objectifs afin de voir s'il y a des convergences possibles entre les différentes conceptions des districts.

Selon M. LORETAN, un sous-groupe qui croit aux districts doit se mettre à table pour confronter les différentes idées et rédiger, sinon la commission risque de ne pas avancer. Il propose que la commission détermine préalablement qui va faire ce travail. Il faut déboucher sur quelque chose de cohérent, sur un modèle, quitte à avoir des thèses de minorité ou des parenthèses dans le texte. Pour ce faire, il est important que le sous-groupe, composé de quelques personnes, se sente investi de cette mission qui est d'écrire un modèle.

Mme LUSCHER souhaiterait savoir quelles seront les compétences nouvelles, supplémentaires du district par rapport aux communes actuelles et ce qui va rester au canton. On ne peut pas selon Mme Luscher donner au district des compétences du canton, comme l'aménagement du territoire.

M. LORETAN note que la question de pouvoir décentraliser, déconcentrer des compétences est justement au centre de la discussion. Il faut en discuter sur la base d'une liste et dresser les avantages et les désavantages. Il pense qu'il est possible de trouver des convergences entre les deux modèles, mais pour cela il faut désormais avoir des données concrètes et entrer dans les détails.

Mme LUSCHER ne voit pas comment les chefs de districts pourront avoir l'entourage nécessaire (architectes, géomètres...) pour pouvoir accorder des permis de construire.

M. CHEVROLET note qu'une solution serait que ce soit les fonctionnaires de l'administration qui iront au district, ce qui reviendrait à une déconcentration.

M. FÖLLMI pense qu'on peut envisager les districts pour les raisons suivantes :

- Pour structurer les collaborations intercommunales qui existent déjà mais qui ne sont aujourd'hui pas toujours très cohérentes. Les districts permettraient notamment de toucher à l'aménagement du territoire au sens de plans directeurs intercommunaux. A cet égard, il donne l'exemple du secteur de la Chapelle Les Sciers, pour lequel il a fallu 10 ans pour mettre en place le déclassement et l'urbanisation ; il y a toujours eu des discussions d'une part du côté du conseil municipal de Lancy et ensuite du côté du conseil municipal de Plan-les-Ouates, mais il n'y avait pas d'accord entre les deux conseils municipaux. Avec un district, il y aurait eu des séances communes entre les deux conseils municipaux, ce qui aurait permis d'avancer plus rapidement et de manière positive.
- Pour traiter de questions liées à la mobilité. Des collaborations se font certes déjà dans ce domaine, mais il pense qu'on peut remonter cela au district. Il cite l'exemple du déclassement des Chéripines. La commune de Plan-les-ouates a travaillé seule avec le canton, Lancy n'était pas impliquée dans les discussions, alors que cette dernière se pose des questions par rapport à ce secteur, notamment en ce qui concerne la mobilité.
- Pour mettre en commun des compétences dans les domaines de la culture, du social, du sport, de la petite enfance, des infrastructures, de la sécurité municipale, de la voirie...

Ce qui gêne Mme BEZAGUET, c'est que finalement elle ne voit pas de différence entre le regroupement de communes et les districts.

M. MAURICE pense qu'il y a une certaine urgence : il faut essayer d'accoucher d'un texte convergent. Il est légitime de faire ce tour de table qui permet de faire ressortir des éléments plus précis, mais fondamentalement, la commission n'aura pas avancé. M. Maurice pense

qu'il faut réunir un petit groupe qui rédigera un texte. La commission pourra ensuite débattre sur la base d'un document écrit. Il serait important qu'un, voire deux maires ou anciens maires fassent partie de ce sous-groupe. Sans cela, le sous-groupe risque de partir dans des choix de tâches qui seront hypothéquées par la méconnaissance de la pratique. Le mandat de la commission est d'explorer toutes les possibilités de convergence. M. Maurice est optimiste sur le fait que la commission y arriverait, si elle le veut vraiment.

Mme ROY cite les trois objectifs qui sont à la base du modèle 4 bis :

- conforter le canton de Genève comme leader de l'agglomération,
- lever les blocages en matière de développement d'infrastructures territoriales,
- renforcer l'efficacité et l'efficience de l'administration par une décentralisation du pouvoir cantonal.

Selon Mme Roy, les districts permettent également : la décentralisation, un rééquilibrage entre les communes, le maintien de la proximité, plus de transparence par rapport au système actuel de l'intercommunalité.

M. FERRIER n'est pas franchement enthousiaste sur les districts, mais voudrait tenter l'expérience en faisant jouer les districts dans la perspective du conseil des communes. En effet, compte tenu de la petitesse du canton, il lui semblait possible et vraisemblablement plus utile de réaliser un dialogue entre les communes et le conseil des districts plutôt qu'entre les communes et les districts, ce qui hacherait en petits territoires les quatre districts que l'on chercherait à créer. Il se demande donc si c'est jouable d'envisager une collaboration entre le conseil des communes et le district.

M. MULLER voudrait arriver vers quelque chose de politiquement réalisable. Il partage l'approche de M. Loretan, c'est la seule voie pour distiller quelque chose de présentable à la plénière. Il irait cependant encore plus loin : il formerait un deuxième petit groupe qui est réservé voire hostile à cette idée de districts. Cela permettrait d'arriver à des solutions qui pourraient s'affronter au sein de la commission. Il pense également qu'il faut changer la dénomination des modèles : au lieu de 4 bis, il propose d'appeler le modèle « modèle 5 » pour arriver à quelque chose de nouveau et d'acceptable à une majorité de la plénière.

M. LORETAN note que le problème du 2^e groupe, c'est qu'il ne sait pas sur quoi réagir vu que le 1^{er} groupe n'a pas encore fait le travail. Il rappelle également que le mandat de la plénière est clair : il faut que la commission table sur les décisions qui ont été prises.

M. MULLER rétorque : un mandat, on peut l'accepter ou dire qu'on ne peut pas le remplir. A l'approche d'un problème, il faut envisager toutes les solutions, même celle de l'échec. C'est dans ce sens qu'il formule sa proposition : il faut aller jusqu'au bout des choses.

M. BARANZINI rappelle les huit objectifs retenus par la commission et sur lesquels se fonde le modèle 4 :

- permettre un développement dynamique, urbain, régional fort
- renforcer la participation des droits démocratiques
- rechercher une coïncidence entre les espaces fonctionnel et institutionnel
- renforcer la proximité
- renforcer l'efficacité et efficience du point de vue des administrations
- réduire hétérogénéité des communes
- augmenter l'étendue des compétences
- augmenter l'autonomie

M. Baranzini note ensuite que le rapport du groupe de minorité sur le modèle 4 a listé les impacts positifs du modèle 4, qui sont les suivants :

- les compétences qui reviennent au district peuvent être étendues
- la proximité est renforcée, spécialement dans les grandes communes
- la démocratie est renforcée par le fait que les collaborations intercommunales sont liées à des décisions pour lesquelles il y a un législatif et un délibératif
- l'identité communale est sauvegardée
- la coïncidence entre l'espace fonctionnel et institutionnel est plus grande
- on peut supposer que tant du niveau de l'efficacité et de l'efficience, il y a une amélioration
- la cohérence des 3 cercles - le cercle des décideurs, celui des payeurs et celui des bénéficiaires des choix de politique publique – est renforcée.

Si la question est de se demander quelle est la situation viable qu'on s'imagine pour Genève dans 50 ans, il pense qu'il faut sauvegarder les communes. Ce n'est cependant pas l'avis de tous les commissaires, c'est une opposition qu'il est important de clarifier.

Quant aux compétences, il est d'avis qu'il faut commencer par se mettre d'accord sur ce qu'on entend par districts. Si on ne sait pas qui est le nouvel acteur, quel niveau institutionnel il investit, comment il finance ses activités, il est difficile de savoir quelles compétences lui attribuer. D'ailleurs, sur la question du financement, il faudra être assez clair et arriver à proposer une situation viable à la plénière.

Quant à la question de savoir si ce modèle est politiquement viable, la meilleure garantie, c'est que la solution soit cohérente, crédible, au moins dans ses articulations logiques. Si un projet n'est pas cohérent, il voit mal comment on peut le défendre sérieusement et honnêtement.

Par rapport à la proposition de former un groupe « hostile » aux districts, M. Baranzini note effectivement que la commission se trouve dans une situation embarrassante : la majorité de la commission, à titre individuel, est opposée aux districts. M. Baranzini trouve que l'on pourrait renverser la situation : partir des critiques des districts et essayer de voir dans les deux modèles lequel est sujet à plus de critiques et voir si on arrive à trouver un dénominateur commun. Il a l'impression que comme certaines critiques n'ont pas encore été formulées, la commission tourne en rond. Si la commission n'arrive pas à avancer, il se dit d'accord de faire partie du sous-groupe qui devra de fait assumer le rôle que la commission n'arrive pas à assumer dans son entier.

M. EXTERMANN se pose les questions suivantes : Est-ce que l'on peut, dans l'optique de la proposition de M. Loretan, faire un texte qui élude la divergence fondamentale de la commission sur le financement et le budget ? Peut-on élaborer une mécanique en repoussant ce choix cornélien à ceux qui mettront en musique les districts, c'est-à-dire les députés du Grand Conseil, choix qui est de savoir si la commune reste souveraine à fixer son budget ou non ? M. Extermann ne voit pas comment on peut éluder cette opposition. Selon lui, la commission ne peut pas faire une proposition honnête sans avoir tranché cette question.

M. LORETAN répond que c'est la plénière qui tranchera cette question si la commission n'y arrive pas. Mais il partage la position de M. Extermann selon laquelle il ne faut pas éviter ce problème et en discuter.

M. BARANZINI rappelle le mandat fondamental qui a été attribué à la commission : donner un contenu aux districts.

M. ROCHAT est d'avis que la commission doit respecter une certaine logique formelle : la commission a rédigé un rapport avec des thèses, certaines de ces thèses ont été votées, et la plénière a demandé de reprendre les travaux sur les thèses qui n'ont pas encore été

votées. La commission doit donc désormais revenir devant l'Assemblée et présenter les thèses qui n'ont pas été votées et sur lesquelles la plénière devra se prononcer et trancher. Cela laisse la possibilité de faire des amendements sur les thèses qui concernent les districts puisque la commission fait face à des éléments de contradiction. Or, si la commission commence à étudier d'autres objectifs, d'autres districts, elle crée un nouveau modèle, qui serait effectivement un modèle 5. Si la commission crée ce nouveau modèle, il faudrait faire des thèses et revenir devant l'Assemblée avec un nouveau modèle qui n'avait pas été pris en compte la première fois. Mais à ce moment-là, il faut repartir à zéro et revoter sur toutes les propositions, mais ce n'est pas la logique du mandat.

Du point de vue de Mme KASSER, si la commission suit la logique formelle, il faut arriver devant la plénière avec un seul modèle, d'où l'idée de faire un 4ter, en tous cas un modèle qui dépasse les clivages des modèles 4 et 4bis. En l'état, lorsque l'on est favorable ni de l'un, ni de l'autre, il est difficile de travailler sur leur contenu quand on est frustré de ne pas pouvoir apporter les solutions qu'on avait déjà envisagées avant. Pour la suite du travail, Mme Kasser voit les solutions suivantes : soit la commission retravaille un de ses modèles qu'elle appellera 4ter ou 5 et reprend le modèle thèse après thèse ; soit chacun est libre de ramener son modèle et ses idées. Si les Verts ont voté pour les districts, c'est pour qu'il y ait un changement, pour qu'une réflexion se fasse, mais cette réflexion peut aboutir sur une autre solution que celle des districts.

Au niveau des objectifs, ce qu'il lui tient à cœur, c'est que les communes restent maîtresses du processus, que l'on conserve leurs spécificités, que le processus vienne du bas vers le haut et qu'il ne soit pas imposé par un modèle qui est dans la constitution pour éviter que le Grand Conseil s'acharne pendant des années à mettre en œuvre un modèle qu'on aurait voté et qui ne serait pas assez clair. L'idée, pour Mme Kasser, c'est de simplifier le schéma institutionnel à Genève et de proposer une réelle décentralisation. Ce sont les objectifs qu'elle verrait dans un changement, mais pour elle, cela ne passe pas par un modèle des districts.

M. MAURICE pense également qu'il faut se donner une assez grande liberté. Le but, c'est d'examiner les deux modèles et de voir s'ils sont compatibles, malgré toutes les objections qui sont élevées contre eux. Si ce n'est pas le cas, il ne voit aucune objection à ce que le sous-groupe essaie de voir si on peut développer un nouveau modèle ou revenir sur les anciens. Il n'y a pas d'incompatibilité dans la méthode de travail entre ce que propose M. Loretan et Mme Kasser. Il faut aller de l'avant dans le travail du sous-groupe.

Mme LUSCHER voudrait connaître les incidences financières qu'auront les districts. Il faut une réponse financière.

Du point de vue de Mme CONTAT HICKEL, si on se cantonne à se mettre d'accord entre deux possibilités de districts, on peut d'ors et déjà mettre fin aux travaux. Elle pense qu'il faut absolument garder de la souplesse : c'est la responsabilité de la commission d'arriver avec quelque chose de cohérent et d'intelligent et qui corresponde aux attentes.

Concernant les objectifs, la commission devra absolument aborder les questions suivantes : Est-ce que le district est la meilleure réponse pour conforter le canton de Genève au sein de l'agglomération ? Est-ce que le district permettrait véritablement de réduire les blocages ? Est-ce que la déconcentration générera des doublons ? Est-ce que l'on veut réellement une strate supplémentaire dans le cadre d'un développement qu'on souhaite régional, efficace et dynamique dans un canton qu'on veut aussi dynamique ?

Mme Contat Hickel pense qu'une des grosses difficultés, c'est que pour des raisons de simplification des débats, la plénière a passé sous silence tout le travail qu'avait fait la commission pendant une année, travail qui avait mis en lumière des cohérences. Il ne faut

pas faire l'impasse de ces cohérences et éventuellement arriver à une nouvelle solution que celle des districts.

Mme BEZAGUET a beaucoup travaillé depuis la dernière séance, mais cela n'a pas beaucoup avancé dans son esprit. Elle trouve que le mot « district » devient quelque chose un peu de tout ménage et que tant que la commission n'aura pas fait une véritable simplification et analyse de ce concept, elle sera toujours dans ses incertitudes.

M. CHEVROLET a beaucoup de doutes sur ce modèle de districts. Tant qu'on n'arrivera pas à définir dans cette décentralisation quelles sont les compétences des uns et des autres sans qu'il y ait un mille-feuille supplémentaire, il n'arrivera pas à se déterminer. Il doute que dans le cadre du modèle des districts, les communes auront envie de fusionner. Il y a une réalité dans la vie communale, une politique de proximité que les communes ne veulent pas qu'on leur retire.

Sur la question de l'aménagement, il n'a pas l'impression que les blocages viennent des communes. La majorité des projets sont soutenus par les communes, qui n'ont d'ailleurs pas les compétences pour s'y opposer. Le véritable problème à Genève aujourd'hui, c'est l'égoïsme individualiste. La réalité, c'est que les voisins ne veulent pas d'une barre d'immeuble devant chez eux, et il ne pense pas que les districts régleront ce problème.

Une superville de Genève ? Cette solution ne le convainc pas non plus. Et le regroupement des communes ? Il n'a pas l'impression qu'on pourrait demander à Carouge, Lancy, Meyrin, Vernier, de se regrouper et de faire une ville de Genève agrandie. On est dans une problématique qui est inextricable si on n'arrive pas connaître l'avantage d'un système.

Selon M. Chevrolet, la lettre de l'ACG marque un terme définitif dans l'avancement des travaux de la commission. Les communes feront bloc à un projet de districts. Il vaut donc mieux selon lui se concentrer sur le statu quo amélioré en essayant de l'améliorer encore plus.

Mme KUFFER-GALLAND propose de prendre le chapitre 403.5 et de voir comment la commission peut remplir sa mission. L'idée de M. Baranzini de lister ce qui est positif et négatif dans les modèles les obligerait de mettre des mots sur des concepts. Elle se demande par exemple ce que veut dire concrètement « maintien de la proximité » dans le modèle 4 bis. Il s'agit pour elle d'une notion qui n'a pas de réalité concrète.

Mme ROY répond : les élus ont un bassin plus faible et auront donc plus de contacts avec leur électorat ; le district décidera quelles compétences il veut déléguer aux communes, selon leur taille. Il serait possible d'imaginer différents niveaux de délégation. Mme Roy ajoute qu'aujourd'hui, un certain nombre de compétences sont distribuées de manière intercommunale et ce de manière non transparente.

Mme KUFFER-GALLAND ne voit pas l'intérêt de dire que les communes fusionnent si elles n'ont plus aucune compétence après cinq ans.

Pour M. LORETAN, ce sera naturel. A force de coopérer, les communes envisageront la fusion. M. Loretan pense qu'il ne faut pas forcer les communes, mais instaurer des mécanismes incitatifs de fusion. Il n'y a pas d'agenda, c'est simplement un véhicule.

Mme ROY précise qu'après cinq ans, toutes les compétences passent aux districts qui, par règlement, peuvent déléguer des compétences.

Il semblait à Mme KUFFER-GALLAND que le modèle des districts voulait lutter contre l'hétérogénéité, mais on y revient en plein dedans.

M. BARANZINI trouve inutile de s'attaquer sur les seuls points qui sont votés et sur lesquels les deux modèles sont d'accord. La commission a pour tâche de présenter une solution unique, dans la mesure du possible, pour donner un contenu à ce concept de district.

Mme KUFFER-GALLAND dit vivre une vie de terrain qui est aux antipodes de ce que la commission est en train de penser. Elle essaie de faire des efforts pour comprendre le nouveau modèle pour pouvoir collaborer. Mais si on ne veut pas l'aider à comprendre, elle ne pourra rien faire de plus qu'écouter la suite des discussions.

En écoutant les commissaires, M. MULLER est arrivé à la conclusion que personne n'est contre les fusions. Il est de nature optimiste, il voit donc des ouvertures pour arriver vers quelque chose de présentable. Pour pouvoir avancer, la commission doit maintenant prendre une décision sur les deux solutions émises lors de la présente séance.

Mme LUSCHER se pose encore les questions suivantes :

- Comment pourra-t-on faire fusionner des communes qui ne se verraient pas du tout collaborer, mais qui compte tenu de leur position géographique devraient dans le modèle des districts fusionner ?
- S'il ne reste plus qu'un maire et 3 conseillers municipaux, ce ne sera plus que le parti le plus en vue dans la commune qui sera élu. Les petites formations, qui sont très utiles et qui apportent de la vie et des idées dans une commune, comment seront-elles représentées ?

Selon Mme KASSER, ce n'est pas parce qu'il y a eu un vote en plénière que tout le monde doit du jour au lendemain être en faveur de ce modèle. Elle réitère sa proposition : ceux qui soutiennent les districts travaillent à donner un contenu à ce modèle, les autres continuent à proposer leurs idées. Elle ne voit pas comment est-ce qu'elle pourrait travailler sur un modèle qu'elle ne veut pas voir aboutir.

Le président résume :

- 1) La commission doit travailler sur les thèses de districts votées en plénière et ajouter des thèses de la commission qui ne sont pas en contradiction avec ces thèses de districts. La commission doit arriver avec des propositions claires sur les votes que devrait faire la plénière pour la suite des travaux.
- 2) Une proposition a été faite par M. Loretan : la sous-commission doit se mettre à table pour rédiger et arriver le 6 novembre avec un document de travail, qui pourra comporter des variantes.
- 3) Une autre proposition a été émise par M. Muller : former un groupe de contestation. Il semble au président que ce groupe, s'il est formé, doit apporter des propositions sur la base du canevas des thèses proposées en plénière. Si la commission arrive avec quelque chose de nouveau, elle ne fera que semer la confusion.

Pause de 17h40 à 18h00

5. Décision sur la suite à donner.

Le président note qu'il peut y avoir plusieurs conceptions du district, et à partir des thèses qui ont été posées, il peut y avoir des variantes, et ce sera à la commission de voir ce qu'elle proposera au vote de la plénière. L'idée est que d'ici au 6 novembre, les porteurs des différentes conceptions rédigent les amendements, et la commission les passera ensuite en revue. La commission arrivera peut-être devant la plénière avec des variantes, et ce sera à la plénière de trancher, mais au moins la commission aura clarifié la suite du processus de vote.

Du point de vue de Mme ROY, la commission pourrait également essayer de signaler quelles thèses des différents modèles ne peuvent plus être intégrées dans le nouveau modèle. Elle pense toutefois qu'il faut soumettre un maximum de thèses.

Le président abonde dans le sens de Mme Roy : l'objectif de la séance du 6 novembre, une fois que la commission aura mis au point les propositions inscrites dans la suite du vote, est de vérifier aussi toutes les autres propositions initiales de la commission qui seraient elles aussi à ajouter dans la suite des votes sur les communes. S'il n'y a pas de contradiction, la plénière devra se prononcer. S'il y a contradiction, c'est le choix du district qui détermine la thèse sur laquelle il faut se prononcer.

Mme CONTAT HICKEL demande si l'unanimité de la commission est d'accord que le mot « district ». Elle pense qu'il faudrait réfléchir à un autre mot.

Selon M. ROCHAT, ce n'est pas possible, parce que le mot « district » a été voté.

Pour M. LORETAN, « district » est un mot de travail, c'est pour savoir de quoi on parle, mais on peut très bien envisager de changer de nom, à condition que tout le monde sache de quoi on parle.

Le président pense que ce genre de propositions devra remonter au Bureau et en réunion de chefs de groupe, parce que cela voudrait dire revenir en arrière sur des éléments qui ont déjà été votés.

Mme CONTAT HICKEL estime qu'un amendement peut proposer la modification du nom du modèle.

Selon M. LORETAN, la commission interprète le mandat de manière trop étroite. La plénière a demandé à la commission de réfléchir à partir de ce qui a été voté, mais la commission peut très bien arriver avec quelque chose d'autre.

Selon le président, la commission ne peut pas à elle toute seule décider de revenir en arrière sur les votes de la plénière. Il faut que l'ensemble des groupes soit d'accord avec une proposition de ce genre.

Vote

A l'unanimité, la commission est d'accord que le travail qu'elle doit faire et terminer le 6 novembre, c'est une série de thèses et d'amendements de thèses pour être soumis au vote de la plénière.

Le président demande ensuite si la commission est d'accord que la sous-commission poursuive son travail qui serait d'arriver avec la suite des thèses et des amendements de thèse sur les modèles 4 et 4bis.

Selon M. MULLER, il faut revoir la composition du groupe.

Mme CONTAT HICKEL partage l'avis de M. Loretan : il faut que les membres de ce sous-groupe soient porteurs des districts.

A l'intention de Mme Roy, le président précise que si la sous-commission n'arrive pas à se mettre d'accord, elle pourra faire des propositions d'arbitrage qui seront entérinées par la commission.

A l'intention de Mme Contat Hickel, le président souligne le fait que la commission doit désormais rédiger un document sur ce qui reste à voter et non pas sur ce qui a déjà été voté. Si les groupes, à titre individuel, ont d'autres propositions à faire, ils sont libres de le faire en tant que groupe.

Selon M. MULLER, la commission devrait réfléchir à ce qu'elle proposerait au cas où une motion d'ordre demandant de revenir en arrière est déposée. Si les commissaires ont de la suite dans les idées, ils doivent pouvoir l'exprimer.

M. BARANZINI rétorque : s'il y a un retour en arrière, si la plénière demande une nouvelle solution à la commission, cette dernière a une réponse claire : un rapport avec des thèses de majorité. Tous les membres de la Constituante sont libres à tout moment de faire des amendements, des motions d'ordre et des propositions. Or la question est différente en ce qui concerne la tâche de la commission 4 : son mandat est précis qui est celui d'élaborer une série de thèses.

Vote

La commission décide que la sous-commission, dont la tâche est d'élaborer des thèses qui sont la suite des thèses votées en plénière, sera formée de Mme Roy et des MM. Baranzini, Föllmi, Maurice, Extermann, Loretan.

La commission s'oppose à la proposition de M. Muller, qui est de former un deuxième groupe contestant les districts.

La commission décide de prendre en considération et de mettre à l'ordre du jour du 6 novembre le fait de réfléchir au scénario nécessaire au cas où il y a une modification dans l'ordre des votes.

Selon Mme ROY, si une motion d'ordre est déposée à la majorité des groupes, la motion répondra à la question de l'ordre des votes.

M. EXTERMANN imagine que le 6 novembre, il y aura la volonté de clarifier le débat. Il demande que les personnes qui ont des velléités de proposer des motions d'ordre en informent la commission pour que le débat gagne en clarté.

Le président annonce que la prochaine séance a lieu le 6 novembre de 9h à environ 17h.

6. Divers

Pas de divers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.